



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7513^e séance

Jeudi 27 août 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Ogwu	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/651)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/651)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/651, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. O'Brien.

M. O'Brien (*parle en anglais*) : Depuis le début du conflit, plus de 250 000 personnes ont été tuées en Syrie et plus d'un million d'autres ont été blessées. On compte 7,6 millions de déplacés et plus d'un million de personnes ont dû fuir de chez elles rien que cette année. Plus de quatre millions de Syriens ont quitté le pays franchissant les frontières pour tenter désespérément de survivre et d'avoir un avenir, faisant peser une pression telle sur les pays et les communautés hôtes que nous approchons désormais du point de rupture. Le temps joue contre nous tous. Au nom de la sécurité et de l'humanité, nous devons trouver un moyen plus efficace et plus durable de faire en sorte que l'ensemble de la communauté internationale partage le fardeau de l'accueil des réfugiés syriens.

Au cours du mois écoulé, la violence a continué de gagner en intensité dans tout le pays. Les attaques aveugles et ciblées commises par toutes les parties ont entraîné des pertes de vies humaines et détruit l'infrastructure. En outre, des centaines de milliers de

Syriens sont privés d'accès aux services de base, telle l'eau.

Les 12 et 16 août, des frappes aériennes menées par le Gouvernement ont visé un marché à Douma, faisant plus d'une centaine de morts et un plus grand nombre encore de blessés. Cette attaque s'est produite quelques jours seulement après que des groupes armés non étatiques ont effectué des bombardements aveugles sur Damas. Malgré l'indignation et les condamnations, il y a eu depuis au moins une autre attaque similaire. Selon nos informations, depuis la mi-août, environ 200 personnes ont été tuées et 400 autres blessées dans la Ghouta orientale. Les bombardements à Damas se sont également poursuivis. Ils auraient fait plus de 30 morts rien que pour les journées du 23 et du 24 août. La stratégie appliquée par les parties au conflit consistant à rendre coup pour coup sème la dévastation dans la vie des Syriens ordinaires, hommes, femmes et enfants, et doit cesser.

Le mépris impitoyable des parties pour la vie humaine et la survie des personnes ne semble connaître aucune limite. Début juillet, des barils d'explosifs auraient été largués sur un abri situé dans le village d'al-Hawash, dans la province de Hama, tuant cinq civils. Dans la ville d'Alep, une alliance de groupes armés, dont notamment le Front el-Nosra, un des groupes terroristes désignés, a lancé des attaques contre les zones contrôlées par le Gouvernement, faisant plus de 30 victimes civiles, d'après les informations. Les attaques contre les civils sont proscrites, inacceptables et doivent cesser. J'implore toutes les parties qui prennent part aux combats et à la violence de protéger les civils. Toutes les parties qui commettent des violations du droit international humanitaire devront rendre des comptes.

La destruction des infrastructures civiles s'est poursuivie au cours de la période considérée. Des groupes armés non étatiques et groupes terroristes désignés ont délibérément supprimé l'accès à des services essentiels tels que l'eau et l'électricité. Ces actes, qui constituent une violation du droit international humanitaire, doivent cesser immédiatement.

Dans la ville d'Alep, l'alimentation en eau a été coupée du 2 au 18 juillet et de nouveau au début d'août – durant les mois les plus chauds de l'année – et 1,7 million de personnes, selon les estimations, ont été touchées. Dans la ville de Deraa et les villages environnants, également, les combats qui ont fait rage ont perturbé l'alimentation en eau et en électricité pendant plus de 10 jours, avec des

répercussions sur quelque 300 000 personnes. La ville de Damas a également été touchée par des perturbations de l'alimentation en eau, les groupes armés non étatiques ayant coupé totalement l'adduction en provenance des sources de Wadi Barada, qui fournissent de l'eau à Damas. Il est inconcevable de forcer quiconque à vivre dans ces conditions.

En dépit de la difficulté croissante des conditions, l'aide vitale continue d'être acheminée à des millions de personnes par tous les moyens disponibles, y compris à travers les frontières, en application de la résolution 2165 (2014). Au cours du premier semestre de 2015, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont fourni une aide alimentaire à 5,9 millions de personnes en moyenne par mois, des médicaments et d'autres fournitures à 9 millions de personnes, de l'eau et une assistance en matière d'assainissement à plus de 5 millions de personnes, et des articles de premiers secours à plus de 4 millions de personnes.

Si ces chiffres sont importants, je suis au regret de dire que bien d'autres personnes pourraient être atteintes si l'on autorisait un accès sans entrave. Je suis particulièrement préoccupé par les graves restrictions qui entravent l'accès à 4,6 millions de personnes habitant dans des zones difficiles d'accès ou en état de siège. Au cours du premier semestre de 2015, l'ONU n'a réussi à atteindre chaque mois que 12 % des habitants des zones difficiles d'accès pour leur apporter des vivres, et 3,4 % d'entre eux dans le cadre de l'acheminement des fournitures médicales, ce qui indique les très grands obstacles qui existent à l'accès aux populations, et qui limitent la capacité des organismes humanitaires de parvenir auprès des plus vulnérables et des plus touchés en Syrie.

De même, les parties au conflit continuent de limiter gravement l'accès aux zones assiégées. Chaque mois du premier semestre de cette année, l'ONU n'a réussi à acheminer des produits alimentaires et autres qu'à moins de 1 % de la population concernée et des fournitures médicales qu'à 2 % de la population. En juillet, aucune aide alimentaire ni aucun autre type d'assistance humanitaire de l'ONU n'est parvenue par les itinéraires officiels à la moindre des zones assiégées, où se trouvent quelque 422 000 habitants.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est parvenu à accéder à Yalda le 18 août, et de nouveau les 19 et 24 août, ainsi qu'aujourd'hui, afin de

dispenser des consultations médicales vitales à un millier de gens, et de fournir 200 000 pastilles de purification de l'eau. Toutefois, il faut encore bien davantage, et je reste extrêmement préoccupé par la situation des réfugiés de Palestine en Syrie.

Au cours de mon déplacement en Syrie, j'ai discuté avec les principaux représentants du Gouvernement de la nécessité de renforcer la protection des civils et l'intervention humanitaire dans son ensemble. J'ai demandé instamment au Gouvernement de nous accorder un accès complet et sans entrave à tous ceux qui ont besoin d'une aide, où qu'ils se trouvent. J'espère sincèrement que les mesures nécessaires seront prises pour améliorer cet accès, notamment en autorisant les convois des différentes organisations et les convois interinstitutions demandés.

Je me félicite que les visas qui étaient en souffrance depuis des mois aient été récemment délivrés au personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Et, s'agissant des visas, je viens également d'être informé, à la minute, par la Mission de la République arabe syrienne que les 47 visas en souffrance destinés à des membres du personnel des Nations Unies vont être accordés, suite à la demande expresse que j'en ai faite au cours de mon voyage. Nous chercherons à obtenir confirmation officielle de cette question dans le courant de la journée. Je me félicite également des premières informations faisant état d'une réduction du temps d'obtention des autorisations d'importation de fournitures humanitaires.

Je me suis également rendu dans la vieille ville d'Homs. J'ai été tout à fait choqué de voir les destructions qu'avaient provoquées quatre années de combats. Chaque maison ou presque avait été complètement détruite. J'ai rencontré certaines des familles touchées et j'ai pu les écouter raconter leur histoire. J'ai parlé à un homme du nom d'Ahmed, qui m'a confié son horrible expérience. Avant tout, disait-il, il voulait la paix dans son pays. Malgré les destructions et les épreuves quotidiennes, il est heureux, avec sa famille, d'avoir pu enfin retourner dans sa maison; ils étaient parmi les premiers dans ce cas. Je me rendrai en Turquie et en Jordanie en septembre, où je pourrai me rendre compte par moi-même des efforts déployés actuellement pour répondre aux besoins des réfugiés et des populations qui les accueillent.

Il est difficile de trouver les mots qui décrivent correctement l'immensité des souffrances que connaissent les Syriens au jour le jour. Juste de retour

du pays, j'ai pu pour ma part appréhender brièvement cette sombre réalité. J'ai quitté le pays profondément attristé et indigné par les souffrances considérables et inutiles que subissent les Syriens ordinaires et par les destructions abominables que le conflit a causées dans le pays. Je suis en colère car nous, la communauté internationale, ne sommes pas autorisés ou aptes à faire davantage pour protéger les Syriens qui, plus que jamais, ont besoin de notre part d'un appui sans faille.

Mais j'en reviens déterminé à ne pas abandonner, à ne pas être exaspéré par le caractère répétitif et interminable des obstacles que nous avons à surmonter en tant qu'humanitaires, et par la nécessité d'explorer toutes les voies qui s'offrent afin de faire tout ce qui est possible pour fournir l'aide et la protection vitales dont la population a besoin. Je demande instamment aux membres du Conseil de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à cette crise. Avec la meilleure volonté du monde, l'action humanitaire ne peut se substituer à l'action politique. Le Conseil doit exercer son autorité pour amener un règlement politique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. O'Brien de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer la bienvenue, au nom de mon gouvernement, à M. Stephen O'Brien, qui vient d'être nommé Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Je lui souhaite plein succès dans l'exécution des nobles tâches dont il doit s'acquitter, et ce, dans des temps particulièrement difficiles, dans une période d'extrémisme et de terrorisme, qui ont provoqué des crimes sans précédent contre notre peuple et engendré une crise humanitaire dans de nombreux pays. C'est un terrorisme nourri par des calculs erronés, dans la stratégie politique de quelques gouvernements, et dont les victimes sont nos peuples, nos propres peuples. Un terrorisme qui détruit la civilisation, le patrimoine culturel, comme on a pu le voir dans la ville assyrienne de Nimroud, en Iraq, et dans la ville chargée d'histoire de Palmyre en Syrie, où le terrorisme s'en est pris au temple historique de Baalshamin et a donné la mort à l'un des plus grands archéologues mondiaux, le Syrien Khaled Al-Asaad.

Je tiens à souligner ici que nous considérons que le déplacement effectué par M. O'Brien en Syrie, ses rencontres avec les responsables syriens, sa visite de

Homs, sont une bonne entrée en matière pour préparer la voie à une coopération transparente avec l'ONU dans le domaine humanitaire. Nous nous sentons, notamment, à l'aise avec les idées avancées par M. O'Brien en vue de l'amélioration du climat de coopération entre le Gouvernement syrien et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nous nous réjouissons par avance de poursuivre nos échanges avec lui et de faire fond sur les résultats de son déplacement à Damas, dans l'intérêt des Syriens.

Je voudrais redire ici que le Gouvernement syrien est disposé à continuer de coopérer avec l'ONU afin de faciliter l'accès humanitaire à tous ses concitoyens touchés par cette crise, où qu'ils se trouvent, et sans discrimination, conformément aux principes de l'ONU en matière d'aide humanitaire d'urgence, en application de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, y compris le respect de la souveraineté de la Syrie et de son intégrité territoriale, et le respect des engagements contractés dans le cadre des plans signés avec le Gouvernement syrien.

Cette coopération et cet engagement du Gouvernement syrien ne forment qu'une petite partie de l'ensemble de la situation humanitaire en Syrie, et nous ne pouvons pas gérer cette situation douloureuse dans l'isolement, sur fond d'ingérence politique, militaire et économique étrangère en Syrie. Cette ingérence est la raison de la montée et de la propagation du terrorisme en Syrie et dans la région. C'est également ce qui explique la lenteur des progrès au plan politique. L'ingérence étrangère est donc la raison principale de la création et de la prolongation de la crise humanitaire que vivent les parties en Syrie. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas améliorer la situation humanitaire de façon concrète, tangible, véritable et durable sans mettre fin à cette ingérence grossière dans nos affaires économiques, sociales et militaires et sans mettre fin à ces manifestations de soutien au terrorisme, qui entrave les progrès sur le volet politique et impose des mesures contraignantes au peuple syrien. On ne pourra pas mettre fin aux souffrances des populations par des opérations humanitaires menées dans telle ou telle région, même si nous sommes bien conscients de la nécessité de cette assistance et du rôle qu'elle joue pour alléger les souffrances de notre peuple. L'évolution de la situation a montré la justesse de notre raisonnement.

Malgré tous les efforts humanitaires déployés, les Syriens ne sont pas sortis de la crise et continuent de souffrir. Les réfugiés et les personnes déplacées à

cause du terrorisme n'ont pas pu rentrer chez eux pour reprendre une vie normale. La paix et la sécurité n'ont pas été garanties à ces personnes et à leurs enfants, sauf dans les régions libérées par le Gouvernement et l'armée syrienne et les régions où il y a eu réconciliation locale et nationale. Ces réconciliations ont prouvé que les Syriens sont capables de dialoguer et de résoudre eux-mêmes leurs problèmes si l'ingérence étrangère cesse et si les gouvernements qui protègent le terrorisme s'engagent à mettre un terme à leur politique sanguinaire.

Nous ne pouvons pas – et il en va de même des États membres du Conseil – continuer à nous cacher derrière ce que certains appellent « l'opposition militaire modérée », car cela ne fait que justifier le recours à des terroristes et à des extrémistes comme moyens et outils de l'exécution de leur programme politique en Syrie et dans d'autres États. Ces activités terroristes ont été manifestement mises au jour. Des armées terroristes, comme Jaish el-Islam, liée à l'Arabie saoudite, qui ne cesse de bombarder sans discrimination la capitale, Damas, et nous nous félicitons que M. O'Brien l'ait mentionné; alors que Jaish al-Fatah, liée à la Turquie et au Qatar, ne fait que bombarder 'Alep et Edleb; et que Jaish el-Yarmouk, liée à la Jordanie et Israël, ne fait que détruire le sud de la Syrie. La question qui se pose est de savoir si le bombardement aveugle de civils à Damas et à Alep est une pratique de l'opposition modérée. Ces « modérés », par exemple, ont lancé sur Damas 92 obus de mortier et missiles, les 23 et 24 août, faisant des morts et des blessés parmi les civils.

Le paradoxe, c'est que certains membres du Conseil prêchent la protection des civils syriens, et pourtant, ils sont restés silencieux face à ces crimes, et ne se sont pas réunis d'urgence pour condamner ces actes, à l'exception du communiqué qui a condamné ce qui s'est passé dans la ville de Tadmor, ce dont je remercie le Conseil. Cela a également été le cas lorsque l'eau a été coupée à Damas et à Alep pendant des semaines par cette opposition militaire « modérée », qui considère ses actions, ses massacres et ses actes de torture et d'esclavage comme des actes de modération et comme un instrument de la démocratie et de la liberté.

Et pourquoi accorder un statut juridique et une légitimité à une opposition militaire modérée en Syrie seulement? Pourquoi sommes-nous les seuls à être visés par cette création, cette invention qu'est une opposition militaire modérée? Nous assistons à une campagne des médias occidentaux, qui font la promotion des groupes et groupuscules armés soi-disant modérés qui ont fait

allégeance à Al-Qaida, comme le Mouvement islamique Ahrar el-Cham, qui a été à plusieurs reprises salué par le *New York Times* qui le considère comme un allié des États-Unis en Syrie. Voici l'article paru dans ce numéro du journal sur ce mouvement terroriste en Syrie; il est intitulé « Ideal Syrian ally for [the] U.S. » (Un allié idéal pour les États-Unis en Syrie).

S'agissant des bombardements aveugles qui frappent les civils dans plusieurs villes de la Syrie, je me dois de parler des engagements et des devoirs constitutionnels de la Syrie et de ses responsabilités nationales en matière de protection de ses citoyens contre le terrorisme et l'extrémisme. Je me dois également de répondre à ceux qui accusent le Gouvernement syrien d'avoir visé des civils dans la ville de Douma et dans d'autres villes. Le Gouvernement syrien, pas plus que les autres gouvernements responsables du monde, ne peut rester les bras croisés alors que les terroristes prennent pour cible les populations civiles, comme c'est le cas à Alep, à Damas et dans d'autres villes de la Syrie. Il faut répliquer à ces attaques terroristes. Ainsi, l'armée syrienne agit conformément au droit international pour lutter contre le terrorisme et protéger les civils de ces attaques au mortier. Nous ne tuons donc pas les civils comme l'affirment certains. Ceux qui les tuent sont ceux qui s'en servent comme boucliers humains à Douma et dans d'autres villes de Syrie. Comme le Conseil le sait, c'est une pratique à laquelle recourt fréquemment Boko Haram au Nigéria et dans les pays voisins.

Encore une fois, le rapport du Secrétaire général (S/2015/651) dont nous sommes saisis n'est pas complet et il contient des informations erronées. Nous avons adressé deux lettres identiques au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général. Je me limiterai à rappeler ici que l'ONU a présenté, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015, 48 requêtes pour que les convois d'assistance humanitaire bénéficient d'un accès sans entrave. Quarante-trois de ces requêtes ont été approuvées, et non pas 20 seulement comme l'indique le rapport. Mais l'ONU n'a toujours pas mis à profit 10 approbations accordées aux mois d'avril et de juin.

Je voudrais rappeler ici que le Gouvernement syrien a accepté l'aide de certains organismes dans les villes de Harasta et de Douma, dans le gouvernorat de Damas, ainsi qu'à Al-Fu'ah et à Kafriya, dans le gouvernorat d'Edleb, et dans toutes les régions afin de garantir la sécurité des travailleurs humanitaires. Nous étudions actuellement plusieurs demandes en prenant en

considération la situation sécuritaire en vue de garantir l'accès de ces organismes humanitaires aux personnes dans le besoin et en veillant à ce que l'assistance fournie ne soit pas confisquée par les terroristes. Je voudrais également rappeler qu'après la visite de M. O'Brien en Syrie, nous avons répondu positivement à toutes les demandes de visas soumises au Ministère des affaires étrangères et accordé une prolongation des permis de séjour aux responsables du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ce que M. O'Brien a évoqué.

Enfin, il y a dans le rapport du Secrétaire général une violation juridique inacceptable concernant l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014). Ces informations fausses – voire scandaleuses – qualifient les groupes terroristes en Syrie tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech et le Front el-Nosra de groupes armés non étatiques. Comme chacun sait, ces groupes, de même que les groupes affiliés à Al-Qaida, ont été qualifiés par le Conseil de

groupes terroristes. Nous ne pouvons donc pas accepter que les groupes terroristes opérant en Syrie soient qualifiés de groupes armés non étatiques; il s'agit d'une description erronée qui va à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité visant à lutter contre le terrorisme.

Enfin, au nom de la République arabe syrienne, je voudrais saluer une fois de plus la détermination de M. O'Brien et exprimer notre volonté de travailler avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour mener à bien la noble mission consistant à fournir une aide humanitaire à ceux qui le méritent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.